

COMMENT OBTENIR UN N° SIRET DE SYLVICULTEUR



Réseau juridique
CNPF

Fiche : P0 agricole -
décembre 2021

SIRENE, SIREN, SIRET

Le répertoire SIRENE : (Système Informatique pour le Répertoire des ENtreprises et de leurs Etablissements),

Le N°SIREN se compose de 9 chiffres

Le N° SIRET se compose de 14 chiffres dont les 9 premiers sont ceux du SIREN, les 5 autres désignant l'établissement. Un propriétaire qui aurait trois forêts dans trois départements différents, disposerait d'un N° SIREN et de trois N° SIRET, un par forêt.

Un N° SIRET pour :

- Accéder aux subventions publiques ;
- Obtenir un remboursement forfaitaire de TVA en cas de vente de bois à des professionnels ;
- Bénéficier de la TVA à 10% au lieu de 20% pour les travaux éligibles à ce taux réduit ;
- Permettre la vente de son bois de chauffage par petites annonces ;
- Etre identifié comme professionnel producteur de bois (*cela a notamment permis aux sylviculteurs de justifier de déplacements dans leurs bois lors de la crise sanitaire de la Covid19*).


Pour être **identifié comme sylviculteur (producteur agricole)**, le propriétaire forestier, personne physique, déclarera son activité à l'aide de l'**imprimé P0 agricole**. Les propriétés détenues en indivision utiliseront l'imprimé **F0 agricole**. Les personnes morales se voient attribuer un N° SIRET à leur création lors de l'enregistrement au greffe du tribunal de commerce (Liasse **M0 agricole** s'il s'agit par exemple d'un groupement Forestier).

Plusieurs précautions sont à prendre au moment de remplir ces imprimés. Le CFE (Centre de Formalité des Entreprises), dont une antenne est située au sein de la plupart des chambres d'agriculture, sert de guichet unique et peut effectuer les démarches d'immatriculation pour vous. L'accompagnement dans ces démarches peut être facturé. Toutefois, si vous transmettez l'imprimé en l'ayant rempli vous-même, aucun frais ne devrait vous être réclamé. Un exemplaire de cette déclaration ira à l'INSEE (qui délivre le N° SIRET), un à la MSA (cf. plus loin) et un troisième aux services fiscaux.

Remplir l'imprimé P0 agricole (Cerfa 11922*08)

Exemple de remplissage du P0 agricole, pour certaines rubriques (mêmes consignes pour le F0 et le M0) :

P0
agricole



11922*08

Imprimer **Réinitialiser**

**DECLARATION DE CREATION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE
OU D'UNE ACTIVITE DE BAILLEUR DE BIENS RURAUX**

PERSONNE PHYSIQUE

Pour faciliter votre déclaration, vous reporter à la notice

RESERVE AU CFE I D E L N W X A

Déclaration n° _____

Reçue le _____

Transmise le _____

SI VOUS DECLAREZ UNE ACTIVITE DE BAILLEUR DE BIENS RURAUX, REMPLIR dans tous les cas les cadres n° 1, 3, 5, 6, 8, 10, 12, 14 ET, selon votre situation, les cadres 11 et 13
POUR TOUTE AUTRE ACTIVITE, REMPLIR dans tous les cas les cadres n° 1, 2A, 2B, 3, 4A, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 14 ET selon votre situation les cadres n° 3, 4B, 11 et 13

1 Avez-vous déjà exercé une activité non salariée oui non Si oui, rappelez votre numéro unique d'identification _____

physiques à ce questionnaire.

Comment remplir soit même cet imprimé ?

DECLARATION RELATIVE A L'EXPLOITATION

<p>4A ADRESSE DE L'EXPLOITATION OU S'EXERCE L'ACTIVITE si différente du domicile : rés., bât., n°, voie, lieu-dit Code postal _____ Commune _____ Le cas échéant, ancienne commune _____</p> <p>5 DATE DE DEBUT D'ACTIVITE 01 01 2020</p> <p>ACTIVITE PRINCIPALE EXERCEE : ne cocher qu'une seule case :</p> <p>Culture de : <input type="checkbox"/> céréales, légumineuses, graines oléagineuses <input type="checkbox"/> riz <input type="checkbox"/> légumes, melons, racines et tubercules <input type="checkbox"/> canne à sucre <input type="checkbox"/> tabac <input type="checkbox"/> plantes à fibres <input type="checkbox"/> autres cultures non permanentes <input type="checkbox"/> vigne <input type="checkbox"/> fruits tropicaux et subtropicaux <input type="checkbox"/> agrumes <input type="checkbox"/> fruits à pépins et à noyaux <input type="checkbox"/> fruits oléagineux <input type="checkbox"/> autres fruits d'arbres ou d'arbustes, fruits à coques <input type="checkbox"/> plantes à boisson <input type="checkbox"/> plantes à épices aromatiques, médicinales et pharmaceutiques <input type="checkbox"/> autres cultures permanentes, préciser _____</p> <p>Élevage de : <input type="checkbox"/> vaches laitières <input type="checkbox"/> autres bovins et buffles <input type="checkbox"/> chevaux et autres équidés <input type="checkbox"/> chameaux et autres camélidés <input type="checkbox"/> ovins et caprins <input type="checkbox"/> porcins <input type="checkbox"/> volailles <input type="checkbox"/> aquaculture en mer <input type="checkbox"/> aquaculture en eau douce <input type="checkbox"/> autres animaux, préciser _____</p> <p>Autres activités : <input type="checkbox"/> culture et élevage associés <input type="checkbox"/> activités des pépinières <input checked="" type="checkbox"/> sylviculture et autres activités forestières code NAF 0210Z <input type="checkbox"/> bailleur de biens ruraux <input type="checkbox"/> loueur de cheptel <input type="checkbox"/> autre, préciser _____</p> <p>ACTIVITES SECONDAIRES AGRICOLES EXERCEES : _____</p>	<p>4B NOM DE L'EXPLOITATION (le cas échéant) : _____</p> <p>6 ORIGINE DE L'EXPLOITATION : <input checked="" type="checkbox"/> Création (passer directement au cadre suivant) <input type="checkbox"/> Reprise totale ou partielle d'une ou plusieurs exploitations <input type="checkbox"/> Poursuite de l'exploitation par le conjoint <input type="checkbox"/> Autre, préciser _____</p> <p>Précédent exploitant : Numéro unique d'identification _____ Si éleveur : N° détenteur _____ N° d'exploitation _____ Nom de naissance _____ Nom d'usage _____ Prénoms _____ Dénomination _____</p> <p>Le cas échéant, autre exploitant : Numéro unique d'identification _____ Si éleveur : N° détenteur _____ N° d'exploitation _____ Nom de naissance _____ Nom d'usage _____ Prénoms _____ Dénomination _____</p> <p>7 EFFECTIF SALARIE : <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui nombre 0 Vous embauchez un premier salarié <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non</p>
---	---

4A : le lieu de l'exploitation correspond à la localisation de la forêt. Il faut donc mettre le lieu-dit du cadastre pour le bois principal et la commune.
Cocher Sylviculture et autres activités + ajouter à la main (pas d'emplacement prévu) code NAF 0210Z.

Création : **x** Effectif salarié : Non Nombre : 0
La case "reprise d'activité" sera cochée si le précédent propriétaire avait lui-même un N° SIRET pour cette activité.

F-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s

DECLARATION SOCIALE

Pour remplir ce cadre, vous reporter à la notice.

9 VOTRE N° DE SECURITE SOCIALE Etes-vous déjà affilié à la MSA du lieu d'exploitation oui non

POUR LES RESSORTISSANTS HORS UNION EUROPEENNE : Titre de séjour N° délivré à expirant le

Exercice simultané d'une autre activité : oui non **Je travaille moins de 150 h par an dans la forêt**

Si oui, serez-vous simultanément : Salarié agricole Salarié du régime général Non salarié non agricole

Retraité Pensionné d'invalidité Autre Indiquer l'organisme qui sert la pension

Avez-vous la qualité de jeune agriculteur : oui non demande de Dotation Jeune Agriculteur (DJA)

Avez-vous un conjoint marié, concubin ou pacsé exerçant une activité régulière sur l'exploitation : oui non

Si oui, choix d'un statut : Salarié Collaborateur Co-exploitant

Nom Prénom Domicile (si différent) Code postal Commune

Est-il couvert à titre personnel par un régime obligatoire d'assurance maladie oui non Indiquer son n° de sécurité sociale

MINEURS DEVANT BENEFICIER DE L'ASSURANCE MALADIE DU DECLARANT Suite sur intercalaire(s) P0'

Nom de naissance et prénom	N° de Sécurité sociale obligatoire (si pas attribué : date, lieu de naissance et sexe)	Lien de parenté	Enfant scolarisé		Nationalité
			oui	non	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>

it, auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Indiquer son N° de sécurité sociale.

Déjà affilié à la MSA : cocher la case Non si vous ne relevez pas déjà du régime agricole. Ajouter la mention "je travaille moins de 150 h/an dans la forêt"

Exercice simultané d'une autre activité : cocher Oui. Cocher les autres cases comme indiqué et aucune autre

OPTION(S) FISCALE(S) HORS EIRL

10 REGIME D'IMPOSITION DES BENEFICES AGRICOLES :

Micro BA Régime réel simplifié Régime réel normal Forfait forestier

Revenus fonciers (en cas de mise en location de biens ruraux)

TVA

Remboursement forfaitaire agricole

Imposition obligatoire à la TVA (régime simplifié agricole)

OPTION VOLONTAIRE PARTICULIERE

Pour la TVA

Pour la TVA en tant que bailleur de biens ruraux

Pour le dépôt d'une déclaration annuelle de régularisation portant sur l'exercice comptable

Date de clôture de l'exercice comptable

pour le dépôt de déclarations trimestrielles sur la base des recettes réalisées

pour le dépôt de déclarations mensuelles sur la base des recettes réalisées

Certaines activités accessoires de nature agricole peuvent être imposables dans la catégorie des BIC, des BNC et être soumises au régime général de la TVA.

Bénéfices Non Commerciaux (BNC) :

Régime spécial BNC

Déclaration contrôlée

Option pour une comptabilité créances / dettes

Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) :

Micro

Réel simplifié

Réel normal

TVA (régime général) : Franchise en base Réel simplifié Mini-réel Réel normal

Assujettissement à la TVA en cas d'opérations imposables sur option

Option pour le dépôt de déclarations trimestrielles, si TVA estimée inférieure à un plafond de 4 000 € / an

s et de rectification, pour les données les concern

La plupart des propriétaires relèvent du remboursement forfaitaire agricole. D'autres sont volontairement ou obligatoirement assujettis au régime simplifié agricole (voir fiche CNPF assujettissement TVA).

Je travaille moins de 150 heures par an dans la forêt

Dans cet onglet, il est important d'écrire cette phrase, ce qui évitera à la MSA de réclamer des cotisations. En effet, si vous consacrez moins de 150 heures à la gestion de vos bois et forêts, vous n'êtes redevable d'aucune contribution. Si la MSA vous envoie une demande de renseignements portant notamment sur vos bénéfices, vous n'avez donc pas à la remplir. Il convient de la renvoyer, accompagné d'une lettre précisant que vous travaillez moins de 150 h par an dans votre forêt, et n'êtes pas concerné par ce questionnaire.

En revanche, si vous effectuez entre 150 et 1200 h de travail par an, quel que soit le nombre d'heures indiqué, la MSA prélèvera la cotisation « de solidarité » basée sur les bénéfices professionnels servant de base à l'impôt sur le revenu. Pour la forêt, il s'agit du revenu cadastral des parcelles boisées, et en aucun cas du montant des ventes de bois réalisées ou évaluées. Le taux de cette cotisation est de 16% auquel s'ajoutent les prélèvements de la CSG et de la CRDS. A cette cotisation de solidarité s'ajouteront celle de l'ATEXA⁽¹⁾ et celle du VIVEA⁽²⁾ (chacune d'environ de 60 €).

Au-delà de 1200 heures par an, vous serez assujetti au régime social agricole de la MSA, et redevable des cotisations correspondantes.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

11	OBSERVATIONS :		
12	ADRESSE de correspondance <input checked="" type="checkbox"/> Déclarée au cadre n° 3 <input type="checkbox"/> Autre	Tél	Tél
	Code postal	Commune	Télécopie / courriel
13	<input checked="" type="checkbox"/> Je demande que les informations enregistrées dans le répertoire Sirene ne puissent pas être consultées ni utilisées par des tiers (cf. notice).		
	Le présent document vaut déclaration à l'INSEE, à la MSA, aux services fiscaux et, le cas échéant, au Registre des actifs agricoles, à l'Etablissement Départemental d'Elevage, au casier viticole ou, pour les EIRL, au Registre de l'Agriculture. La déclaration sur l'honneur est définie par la loi. Si vous remplissez délibérément cette déclaration de manière inexacte ou incomplète, vous vous exposez à des poursuites.		
14	<input checked="" type="checkbox"/> LE DECLARANT Désigné au cadre 3 <input type="checkbox"/> LE MANDATAIRE ayant procuration	Certifie l'exactitude des renseignements donnés	Declaracion n°
	Nom, prénom / dénomination et adresse	Fait à	SIGNATURE
	Code postal	Le	
	Commune	Intercalaire PEIRL agricole <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
		Nombre d'intercalaire(s) P0' 0	

Ligne 13 : Il faut cocher cette case pour éviter les démarchages publicitaires.

Une fois rempli, ce document est à adresser au Centre de Formalité des Entreprises de la chambre d'agriculture du département où se situe la forêt. Lorsqu'il sera saisi dans l'outil informatique, un exemplaire ira au centre des impôts, un à l'INSEE, et un autre à la MSA. A partir de là, les impôts vous adresseront un courrier, puis, en temps voulu, la demande préremplie (nom, adresse et N° SIRET seulement) de remboursement forfaitaire de TVA. L'INSEE vous enverra un récépissé avec votre N° SIRET.

(1) Assurance Accident du Travail des Exploitants Agricoles

(2) VIVEA finance les formations destinées aux actifs non-salariés agricoles : chefs d'entreprise agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants de solidarité.